

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, le 6^e jour de juillet 2015, à 20 h, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier, messieurs Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Est absent : Le conseiller monsieur François Bujold, ayant justifié son absence.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

161-07-15 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, en ajoutant le point 31 à l'item « Affaires nouvelles » :

31. 137, route 132 Ouest – Construction dangereuse

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

2. Adoption des procès-verbaux

162-07-15 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015.

163-07-15 2.1 Séance extraordinaire du 15 juin 2015

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2015;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2015.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 1^{er} juin 2015

Le président d'assemblée informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 1^{er} juin 2015.

4. Correspondance

La greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du Conseil du 1^{er} juin 2015 et apparaissant sous la cote « Correspondance Juillet 2015 ». À la demande du président d'assemblée, elle résume les communications ayant un intérêt public.

164-07-15 5. Comptes à payer

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services, et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent huit mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et dix cents (508 785,10 \$);

D'autoriser le directeur général ou la trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

165-07-15 6. Refinancement 1 847 000 \$

6.1 Adjudication

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyé par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

QUE la Ville de New Richmond accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse populaire Desjardins de New Richmond** pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 1 847 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 828-07, 824-07 et 861-09. Ce billet est émis au prix de **100,00 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

278 400 \$	2,23000 %	13 juillet 2016
285 800 \$	2,23000 %	13 juillet 2017
293 200 \$	2,23000 %	13 juillet 2018
300 800 \$	2,23000 %	13 juillet 2019
688 800 \$	2,23000 %	13 juillet 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

166-07-15 6.2 Concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite emprunter par billet un montant total de 1 847 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
828-07	4 800 \$
824-07	165 000 \$
861-09	1 346 400 \$
861-09	330 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 847 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 828-07, 824-07 et 861-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe;

QUE les billets soient datés du 13 juillet 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	278 400 \$
2017	285 800 \$
2018	293 200 \$
2019	300 800 \$
2020	308 600 \$(à payer en 2020)
2020	380 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de New Richmond émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 824-07 et 861-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

167-07-15

6.3 Tableau combiné

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de un million huit cent quarante-sept mille dollars (1 847 000 \$), tel que déposé et que le directeur général ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer le document pour et au nom de la Ville.

168-07-15

7. Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer M. René Leblanc à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

8. Indicateurs de gestion 2014

La greffière dépose le document concernant les indicateurs de gestion 2014.

9. Dépôt du procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 17 juin 2015 pour les Règlements 977-15 et 978-15

La greffière dépose les procès-verbaux des procédures d'enregistrement tenues le 17 juin 2015, et ce, pour les Règlements 977-15 et 978-15.

169-07-15

10. Autorisation de signature – Marge de crédit opération – Ville de New Richmond

Considérant que le montant actuel autorisé de la marge de crédit détenue à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond se chiffre à 5 000 000 \$;

Considérant que, selon les politiques de Desjardins, ce montant doit être abaissé à 2 500 000 \$;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à signer à cet effet, pour et au nom de la Ville, la convention de réduction de l'ouverture de crédit – Folio 4600, prêt 1, à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond.

Il est également convenu qu'en date du 1^{er} octobre 2015, le montant autorisé de l'ouverture de crédit sera abaissé à 2 000 000 \$.

170-07-15 11. Autorisation de signature – Demande de financement temporaire

11.1 Règlement 972-15

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 972-15 approuvant des dépenses afin d'acquérir un système d'éclairage public au DEL et décrétant un emprunt de 197 405 \$, remboursable en 10 ans. Par le fait même, le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

171-07-15 11.2 Règlement 973-15

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et, pour ce faire, un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans. Par le fait même, le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

172-07-15 11.3 Règlement 977-15

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 977-15 autorisant des travaux de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels de 120 565 \$, remboursable en 20 ans. Par le fait même, le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

173-07-15 11.4 Règlement 978-15

M. René Leblanc déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 978-15 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du parc industriel et, pour ce faire, un emprunt d'un montant de 128 204 \$, remboursable en 20 ans. Par le fait même, le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

174-07-15 12. Demande d'appui – Immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

175-07-15 13. Service ambulancier de la Baie – Nomination de représentant au sein du conseil d'administration

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer M. Jean Cormier à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration du Service ambulancier de la Baie, et ce, pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

176-07-15 14. Appel d'offres – Vente d'immeuble – Partie des lots 696 et 697

Considérant l'appel d'offres paru dans le journal l'Écho de la Baie, sur le site Internet de la Ville et au réseau Kijiji Gaspésie pour la vente d'immeuble d'une partie des lots 696 et 697;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Montant (sans taxes)
Raynald Martin, Pierre Carl Martin et Jean-Félix Martin	42 333 \$
André-Jean Lambert & Ressources humaines Lambert inc.	42 100 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par messieurs Raynald Martin, Pierre Carl Martin et Jean-Félix Martin au montant de quarante-deux mille trois cent trente-trois dollars (42 333 \$), plus taxes, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à cette vente.

177-07-15 15. Office municipal d'habitation de New Richmond – États financiers au 31 décembre 2014

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de New Richmond au 31 décembre 2014, et ce, tel que déposé.

178-07-15 16. Offre d'achat

Concernant l'offre d'achat reçue de la propriétaire de la cantine du Panier à frites, Mme Sylvie Cormier, à l'effet d'acquérir un terrain situé en face du concessionnaire Sports BG sur le boulevard Perron Est, d'une superficie approximative de 20 000 pieds carrés, au montant de 6 000 \$, taxes en sus, et ce, afin d'y installer son commerce;

Considérant que l'acheteur devra procéder à ses frais à des travaux de remblaiement sur ledit terrain;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par Mme Sylvie Cormier à l'effet d'acheter un terrain situé en face du concessionnaire Sport BG sur le boulevard Perron Est, selon le croquis joint, d'une superficie approximative de 20 000 pieds carrés, au montant de six mille dollars (6 000 \$), taxes en sus. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction et que les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette vente.

SERVICE DES LOISIRS

179-07-15 17. Résolution d'appui à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Attendu que le programme de soutien aux Unités régionales loisir et sport a été créé en 1997 avec le mandat de développer le loisir et le sport dans chaque région du Québec;

Attendu que le financement est basé sur quatre critères : l'indice de richesse 25 %, le nombre de municipalités 10 %, la population 40 % et l'étendue du territoire 25 %;

Attendu que le ministère des Affaires municipales du temps commit l'erreur d'oublier pour l'étendue du territoire, la distance entre les Îles et le continent, ce qui prive notre URLS de 40 000 \$ annuellement;

Attendu que depuis 2003, le programme de soutien aux URLS n'a ni été augmenté, ni indexé d'où un manque à gagner de plus de 20 % en raison de la hausse du coût de la vie;

Attendu qu'en 2012, le gouvernement Marois a amorcé une tournée provinciale devant donner naissance à une politique nationale sur le loisir, le sport et l'activité physique;

Attendu qu'en date du 8 juin 2015, l'adoption de la politique est toujours attendue;

Attendu que les URLS sont soumises à un moratoire annuel sur leurs mandats et leur financement depuis 3 ans;

Attendu qu'en 2014-2015, les URLS ont attendu l'approbation de leur financement par le Conseil du trésor jusqu'en octobre;

Attendu qu'en date du 8 juin 2015, les URLS sont toujours en attente de l'approbation des crédits du programme de soutien aux URLS par le Conseil du trésor;

Attendu que le conseil d'administration de l'URLS GIM devra en août prochain mettre à pied tout son personnel si le financement n'est pas confirmé ou s'il est amputé de façon importante;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers:

Que la Ville de New Richmond demande au Gouvernement du Québec, (ministère de l'Éducation) de confirmer au plus tôt le financement de l'URLS GIM, et de déposer la politique du loisir et du sport d'ici l'automne, afin de permettre à l'URLS GIM de continuer à jouer son rôle de soutien au loisir et au sport, rôle que nous estimons indispensable à la santé physique et mentale de notre population et de régler l'iniquité qui prive notre région de 40 000 \$ annuellement.

180-07-15 18. Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie – MRC de Bonaventure

Considérant le projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant que ce projet, qui s'élève à 2,5 M \$, bénéficiera d'une aide de 1 208 360 \$ de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant qu'une demande de partenariat a également été adressée à la Fondation Maurice-Tanguay;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la directrice des loisirs à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière auprès de la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie.

URBANISME

181-07-15 19. Disposition d'un immeuble excédentaire – Lot 234-2P

Considérant l'offre du ministère des Transports du Québec effectuée auprès de la Ville à l'effet de céder le lot P-234-2;

À cette cause, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de refuser l'offre (à titre gratuit) du Ministre des Transports concernant la disposition d'un immeuble excédentaire situé sur le lot P-234-2, d'une superficie approximative de 161,10 mètres carrés. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette offre.

182-07-15 20. Village Gaspésien de l'Héritage Britannique – Remplacement du toit du centre d'art Almond

Considérant la demande reçue du Village Gaspésien de l'Héritage Britannique à l'effet de remplacer le toit en bardeaux de cèdre du centre d'art Almond en utilisant de la tôle d'acier galvanisé;

Considérant que le Village Gaspésien est situé sur un site du patrimoine reconnu;

Considérant que ladite demande est non conforme au règlement de zonage 927-13 de la Ville, à l'article 3.6.1 concernant les revêtements extérieurs permis;

Considérant le désir du Conseil municipal de faire en sorte de préserver les bâtiments du site du Village Gaspésien dans un état convenable;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de proposer au Village Gaspésien d'utiliser de la tôle « Galvalume » au lieu de la tôle d'acier galvanisé envisagée, ce qui rendrait conforme les travaux aux règlements en vigueur à la Ville.

183-07-15 21. Autorisations de ventes

21.1 Derek Henderson et/ou compagnie apparentée

Considérant l'offre reçue du promoteur à l'effet d'acquérir un terrain, d'une superficie approximative de 90 750 pieds carrés, situé sur le chemin de Saint-Edgar, à l'intersection de la rue Industrielle, afin d'y implanter une entreprise d'entreposage;

Considérant que ledit terrain serait clôturé, éclairé et muni d'un système de caméra de surveillance;

Considérant que l'entreposage envisagé se ferait à l'intérieur d'un dôme d'une grandeur de 120' X 180' et que, pour le reste du terrain, il y aurait de l'entreposage extérieur;

Considérant la volonté du Conseil de créer de la richesse et de l'activité dans ce secteur de la Ville;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente d'une partie d'un terrain, situé à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la rue Industrielle, tel que montré au plan joint, à monsieur Derek Henderson et/ou compagnie apparentée, au prix de dix mille dollars (10 000 \$), taxes en sus. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction et que les frais d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

De plus, des procédures de modifications, afin d'autoriser l'usage de bâtiment de type « Mégadome en revêtement de toile de plastique » seront entreprises pour cette zone.

184-07-15

21.2 Roger Quinn

Considérant l'offre reçue du promoteur à l'effet d'acquérir un terrain, d'une superficie approximative de 71 720 pieds carrés, situé sur le chemin de Saint-Edgar, à l'intersection de la rue Industrielle, afin d'y implanter un atelier de construction de bâtiments préfabriqués;

Considérant la volonté du Conseil de créer de la richesse et de l'activité dans ce secteur de la Ville;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente d'une partie d'un terrain, situé à l'intersection du chemin de Saint-Edgar et de la rue Industrielle, tel que montré au plan joint, à monsieur Roger Quinn, au prix de dix mille dollars (10 000 \$), taxes en sus. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction et que les frais d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

De plus, des procédures de modifications, afin d'autoriser l'usage de bâtiment de type « Mégadome en revêtement de toile de plastique » seront entreprises pour cette zone.

185-07-15

21.3 Terrain situé en périphérie du 147, boulevard Perron Est

Considérant l'offre reçue de Mme Nathalie Pinault et de M. Roger Ouellet à l'effet d'acquérir une parcelle de terrain du côté Est de leur propriété au prix de mille dollars (1 000 \$), taxes incluses;

Considérant que les acheteurs sont prêts à assumer une servitude de non construction pour l'acquisition de ladite parcelle ;

Considérant que cette offre permettrait de conserver l'entrée du Camping de la Pointe-Taylor dégagée visuellement;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain située en périphérie du 147, boulevard Perron Est, tel que montré au plan joint, à Mme Nathalie Pinault et M. Roger Ouellet, au montant de mille dollars (1 000 \$), taxes incluses. En contrepartie, les acheteurs devront s'engager à ne pas implanter d'objet à plus d'un (1) mètre de hauteur sur ladite parcelle de terrain. Il est entendu que la Ville n'assumera aucune garantie légale pour cette transaction et que les frais d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

186-07-15

22. Demande de lotissement – Lots 5 727 965, 5 727 966 et 5 728 069

Considérant la demande de lotissement déposée pour la propriété du 156, boulevard Perron Ouest ;

Considérant le plan de l'arpenteur joint et enregistré sous la minute 6145 de M. Pascal Mercier, arpenteur géomètre;

Considérant les recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2015;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la demande de lotissement pour les lots provisoirement connus sous les numéros 5 727 965, 5 727 966 et 5 728 069, et ce, tel qu'indiqué dans la minute 6145 de l'arpenteur géomètre Pascal Mercier. Par le fait même, le directeur du Service de l'urbanisme est autorisé à émettre le permis nécessaire à ce lotissement.

187-07-15 23. Règlement 980-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en ajouter des usages permis dans la zone Ma.14 - Adoption du premier projet

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement, portant le numéro 980-15, relatif à une demande déposée à l'effet de permettre les classes d'habitations de 3 logements dans la zone Ma.14;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but d'en ajouter des usages permis dans la zone Ma.14, lequel est identifié sous le numéro 980-15.

24. Règlement 981-15 décrétant la fermeture d'un résidu d'un ancien tracé de rue du chemin de la Petite Rivière – Avis de motion

Présentation d'un avis de motion par monsieur le conseiller Jean-Pierre Querry à savoir qu'un règlement sera adopté par le Conseil pour la fermeture d'un résidu d'un ancien tracé de rue du chemin de la Petite Rivière, lequel est identifié sous le numéro 981-15.

25. Règlement 982-15 décrétant la fermeture d'une partie de la route du 5^e Rang Est – Avis de motion

Présentation d'un avis de motion par monsieur le conseiller Jean Cormier à savoir qu'un règlement sera adopté par le Conseil pour la fermeture d'une partie de la route du 5^e Rang Est, lequel est identifié sous le numéro 982-15.

188-07-15 26. Appropriation de lots – Identification des voies concernées

Considérant que suite à la rénovation cadastrale, la Ville a constaté que certaines voies ouvertes à la circulation publiques ne sont pas propriété de la municipalité;

Considérant que toute voie ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité après avoir accompli les formalités prévues à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que la Ville n'est pas propriétaire des lots suivants et souhaite acquérir tout droit réel sur ces lots :

Lot 5 017 362 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de la 1^{ère} Rue, du cadastre officiel pour le canton de New Richmond, circonscription foncière de Bonaventure 1;

Lot 5 017 363 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de la 1^{ère} Rue, du cadastre officiel pour le canton de New Richmond, circonscription foncière de Bonaventure 1;

Lot 5 017 445 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de la 4^e Avenue, du cadastre officiel pour le canton de New Richmond, circonscription foncière de Bonaventure 1;

Lot 5 017 365 situé dans la Ville de New Richmond, faisant partie de l'assiette de la rue Ross, du cadastre officiel pour le canton de New Richmond, circonscription foncière de Bonaventure 1.

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la désignation cadastrale desdits lots et de donner tous les avis requis en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, afin que ces derniers deviennent propriétés de la Ville

TRAVAUX PUBLICS

189-07-15 **27. Appel d'offres pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs**
Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de six (6) entreprises et se terminant le 29 juin 2015 pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Montant taxes incluses
Les Entreprises G. Couture & Fils inc.	15 664,19 \$
Mini-Excavation M. Perry inc.	17 936,10 \$

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la soumission conforme déposée par Les Entreprises G. Couture & Fils inc. au montant de quinze mille six cent soixante-quatre dollars et dix-neuf cents (15 664,19 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

190-07-15 **28. Embauche étudiant – Période estivale – Préposé à l'entretien des Jardins sur la Baie et aide aux activités culturelles**
Considérant qu'un avis a été publié dans le journal l'Informateur concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2015;

Considérant que suite à un processus de sélection, des entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'entériner l'embauche de M. Marc-Antoine Cyr à compter du 22 juin 2015, à titre de préposé à l'entretien de la Pointe Taylor et des Jardins sur la Baie, et ce, pour la période estivale.

191-07-15 **29. Préposée en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent – Embauche**
Considérant que la préposée en animation à la bibliothèque actuelle a remis sa démission pour ce poste;

Considérant qu'un processus de sélection avait été mis en place lors de son embauche en mars 2015;

Considérant que de nouvelles entrevues ont eu lieu;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de procéder à l'embauche de Mme Sara Lamirande au poste de préposée en animation à la bibliothèque du Vieux-Couvent, et ce, rétroactivement au 26 juin 2015.

192-07-15 **30. Entente de développement culturel 2013-2015 – Autorisation de paiement**
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement suivant, et ce, pris à même l'entente de développement culturel 2013-2015 :

- Village Gaspésien de l'Héritage Britannique – 3 000 \$

AFFAIRES NOUVELLES

193-07-15 31. 137, route 132 Ouest – Construction dangereuse

Considérant l'avis envoyé le 19 janvier 2015 au propriétaire du bâtiment situé au 137, route 132 Ouest, 9102-5122 Québec inc., spécifiant qu'il avait 6 mois pour soit réparer ou démolir ledit bâtiment;

Considérant que, suite aux dommages importants subis au niveau de la toiture, ledit bâtiment est inutilisable et dangereux;

Considérant qu'aucune suite n'a été donnée par le propriétaire à ce jour, et ce, malgré les rappels des autorités compétentes de la Ville;

Considérant que ledit bâtiment contrevient à l'article 4.8.5 du Règlement de construction et conditions d'émission des permis de construction, concernant les dispositions suite à un sinistre;

Considérant que la période accordée de 6 mois pour procéder aux rectificatifs se terminera le 19 juillet 2015;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de mandater nos procureurs, à compter de la date butoir du 19 juillet 2015, d'entreprendre des procédures pénales dans ce dossier, et ce, afin de faire respecter les termes et spécifications de notre règlement de construction et conditions d'émission des permis de construction, et portant le numéro 800-05.

Période de questions (Affaires du public)

Un citoyen demande des précisions concernant la superficie des parties des lots 696 et 697 qui étaient à vendre par appel d'offres et dont il a été question lors de la présente réunion.

Un contribuable souligne que, suite à l'appel d'offres paru concernant la vente de l'immeuble du Vieux-Couvent de Saint-Edgar et considérant que les outils disponibles pour combattre les incendies à Saint-Edgar sont désuets, le montant qui sera perçu de cette vente devrait être attribué au Service incendie afin que ce dernier soit mieux outiller pour opérer dans ce secteur.

Concernant le règlement décrétant la fermeture d'une partie de la route du 5^e Rang Est, un citoyen demande des précisions sur l'emplacement exact de cette dernière.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 45.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière